

## SEANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO-DOMINGO - Delphine CALICIS

Représentés :

Patrice BES a donné procuration à Camille LORENZO-DOMINGO

Eric ARCHET a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Secrétaire : Camille LORENZO-DOMINGO

Compte rendu de la réunion du 21.02.2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le maire demande si le conseil est favorable au rajout de 3 délibérations. Le conseil donne avis favorable.

### ***DELIBERATION VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (N° 06.2022)***

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 conforme au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 770 446.41 € et un excédent d'investissement de 173 056.69 €,

Considérant les restes à réaliser en dépenses 1 083 791 € et 665 000 en recettes,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif,
- décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 245 734.31 € article 1068
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

### ***DELIBERATION DU CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE GABY CAHUZAC (N° 07.2022)***

Le conseil municipal envisage de transformer l'espace Gaby Cahuzac, route de La Bélautié, pour le diviser et créer des salles de sport et de réunion. Pour cela, nous avons besoin de prendre un architecte. Sur proposition de l'exécutif, c'est l'atelier NUDO, 158 Route des deux Rives 81600 SENOUILAC, qui a été retenu à l'unanimité. Une commission sera chargée de créer le cahier des charges.

### ***MOTORISATION CLOCHE EGLISE DE CAHUZAC (N° 08.2022)***

Suite à l'intervention de la société BODET de BRUGUIERES (31),

Suite aux problèmes récurrents concernant la mise en volée de la grande cloche,

Vu le devis de la société BODET,

Le conseil municipal,

- décide de motoriser la cloche « bourdon ». Les travaux seront effectués par la société BODET de Trémentines (49340), 19 rue de la Fontaine pour un montant de 2 869.20 € TTC.

- charge M. le maire de signer le devis.

Les travaux seront inscrits au BP 2022.

### ***DELIBERATION MODIFICATIVE PLAN DE FINANCEMENT RD922 (N° 09.2022)***

Vu la délibération n° 03.2021 approuvant les travaux,

Vu la délibération du 06.09.2021 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la RD922,

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve la modification de ce plan de financement comme suit :

Aide état	122 864 €
Aide région	97 873 €
Aide Département	45 000 €
Amendes de police	21 000 €
Fonds de concours agglomération	80 000 €
Financement européen (feader) sollicité	72 975 €
Autofinancement	347 112 €
TOTAL ELIGIBLE	439 712 €

- autorise M. le maire à solliciter l'ensemble des subventions précitées.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° 10.2022)**

M. le maire présente la liste des subventions accordées en 2021 et demande au conseil s'il souhaite les reconduire.

Après que les élus exerçant des responsabilités au sein des associations citées ci-dessous aient quitté le conseil,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- vote les subventions comme suit :

- S.A.D. (aides ménagères) 310 €
- Lire à CAHUZAC 500 €
- Comité d'animation cahuzacois 1 500 €
- CAC (feu d'artifice) 2 000 €
- Chorale Chante Vère 310 €
- Ass. CAHUZAC TORMAC 310 €
- Comité de Jumelage 310 € + 5 000 € exceptionnel pour les 50 ans
- Comité Social du Personnel 250 €
- Amicale Sapeurs Pompiers 610 €
- UNRPA 310 €
- Société de Pêche Gaule Montmiralaise 70 €
- Football Club 1 000 €
- Anciens Combattants 230 €
- Association Los Caminaires 150 €
- Foyer Laïque (APE) 350 €
- VTT La Grande Vadrouille 310 €
- Au fil du temps 310 €
- Association aux Mille et une danses 310 €
- Ass la petite friperie 310 €
- Festimage 310 €
- Maison Astrolabe 310 €
- Association des vignerons Cahuzacois 310 €
- Les petits cahus 310 €
- Ici c'est cahu 310 € + 300 € exceptionnel pour le labyrinthe
- La troupe de l'Acte en ciel 310 €
- Association les ateliers Cahuz'arts 310 €
- Paroles de femmes 310 €
- Association Bodyform 310 €
- Les amis des jardins partagés 310 €

## **DELIBERATION REAMENAGEMENT EMPRUNT CA (N° 11.2022)**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de gestion de dette.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil municipal vote les mesures suivantes :

N° de prêt à réaménager : 94649854307

Capital du nouveau prêt : 355 666.21 €

Durée : 192 mois  
Taux : 1.37 % fixe  
Échéance : dégressive  
Périodicité : trimestriel  
Frais : 500 € + 15 554.80 € indemnité IRA inclus dans le capital du nouveau prêt

Cette opération de remboursement par anticipation sera effectuée sans mouvement de fond dès réception du contrat signé.

La collectivité prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## **REHABILITATION LOGEMENT AU-DESSUS MEDIATHEQUE**

La réhabilitation de l'appartement situé au-dessus de l'actuelle médiathèque va devoir commencer plus vite que prévu. En effet à cause de la guerre qui sévit en Ukraine, et la volonté affichée par la France de vouloir accueillir des réfugiés, une aide est prévue sous forme de subvention, pour les communes qui entreprendront des travaux destinés à les recevoir. Après discussion le conseil approuve cette démarche et demande à M. le maire de contacter au plus vite l'architecte Astruc de Gaillac pour produire les plans et le chiffrage des travaux, en vue de constituer le dossier de demande de subvention auprès de la préfecture.

## **VOTE AMENDE CHAUFFAGE SALLE DES FETES**

Sujet reporté

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Gallesio

- \* Fait le point sur l'école et sur le fait que depuis bientôt 1 mois celle-ci n'a plus ni liaison téléphonique, ni internet. Les services de l'agglo semblent incapables de résoudre cet état de choses
- \* Les enfants du C.M E seront invités le jour des élections présidentielles pour qu'ils découvrent ce qu'est un bureau de vote
- \* Ils participeront aussi aux commémorations du 8 mai. Ils prévoient une action citoyenne en collaboration avec les jardins partagés et les enfants du CLSH le 21 mai. Le 25 mai ils iront à Cap Découverte pour une rencontre de tous les C.M.E du département. Les 4 et 5 juin ils animeront le labyrinthe. Ils seront présents le jour du 14 juillet en même temps que les enfants des écoles.

M. Clergue

- \* Indique que le diagnostic très sérieux initialisé par l'agglo, et réalisé par un service extérieur a permis de noter que sur les 68,425 km de routes communales, il y avait 60 % du réseau en bon état
- \* Il faut prévoir au prochain budget une forte augmentation du coût de l'électricité mais aussi du carburant
- \* La statistique du SDET concernant la borne de recharge pour les véhicules électrique indique que celle-ci a servi 50 fois en 2021 et 6 fois dans les 2 premiers mois de l'année.
- M. Dumontier fait le point d'étape concernant la réalisation des jardins partagés et la nécessité de commander très vite le bois et le matériel prévu, afin de pouvoir demander la subvention allouée
- M. le maire présente l'état des indemnités perçues par les élus de la commune de Cahuzac et présente également pour information, les indemnités perçues par les élus de l'agglo ayant des délégations de fonction

Mme Bertrand

- \* Donne le tour de garde prévu pour les 2 tours des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. Les conseillers recevront par courriel le tableau de présence
- \* Elle résume également les réflexions menées en vue d'accueillir des familles d'ukrainiens, sachant que déjà une de ces familles est arrivée dans le village.
- Lors de la dernière conférence des maires, M. BONNET a interrogé le vice-président en charge de la culture et des médiathèques, à propos du financement prévu pour remplacer la chaudière fioul de la médiathèque. Il lui a été répondu que le coût incombait à la commune, l'agglo ne payant que les

fluides. En contrepartie, la DETR/DSIL obtenue par l'agglo pour ce financement serait transférée au profit de la commune. Une discussion du conseil s'ensuit, et au vu des orientations budgétaires communales, antérieurement présentées, un tel investissement n'y figurait pas. Ce faisant le conseil unanime décide, puisqu'il ne peut faire autrement, de financer ce changement de chaudière et prend la décision d'abandonner le projet d'agrandissement de la médiathèque actuelle initialement envisagé.

- Un constat consternant a été fait à propos du chauffage de la salle des fêtes, resté en marche tout un week-end. Une information sévère sera faite auprès des associations utilisatrices de cette structure
- Etant donné la disparition des containers poubelles devant la cave Gayrard, il a été convenu avec les rieurs de positionner 6 modules route de Vieux
- L'agence postale communale de Cahuzac fonctionne très bien avec un taux de fréquentation qui la classe au 2ème rang du département, générant un chiffre d'affaires de 55 000 €. L'aide versée mensuellement par le groupe LA POSTE sera reconduite nous a t-on assuré pour une période de 9 ans.
- Les 2 cuves (fuel agricole et gas oil camions) nous ont été livrées. Elles sont conformes aux normes actuelles de sécurité. Elles possèdent chacune un volucompteur. Nous allons pouvoir honorer la convention passée avec le SDIS, convention qui permet aux véhicules de secours du centre implanté à Cahuzac, de venir faire le plein des véhicules après chaque intervention, le SDIS nous remboursant ensuite le coût du carburant employé
- Les véhicules de la mairie utilisent le liquide additionnel nommé AD BLUE. Les tracteurs à eux seuls emploieront 180 litres de cet additif. L'achat d'un tonneau de 200 litres est programmé pour cette année
- Une réunion communale se tiendra le 1er avril 2022, pour préparer la révision du PLUI. Elle sera en grande partie consacrée au milieu agricole, pour déterminer leurs attentes. Il sera mis en avant la non artificialisation des terres agricoles
- Deux logements sociaux vont se libérer. Il y a une liste d'attente, la commission ad-oc procédera à leur attribution
- L'opérateur Orange va déposer un permis de construire pour implanter une antenne multidirectionnelle proche du château d'eau situé sur la route de Vieux et sur la commune de Cahuzac
- La commission finances se réunira le 4 avril pour élaborer dans le détail le budget 2022. Cette proposition de budget sera présentée au prochain conseil.
- Date de la prochaine réunion : mardi 12 avril 2022 à 20 h 30

(séance levée à 23 h)